

31st SPREP MEETING OF OFFICIALS

5, 6, and 7 September 2023, Apia, Samoa

Point 9.1.3 de l'ordre du jour : Nouvelle convocation de la Table ronde sur les changements climatiques dans le Pacifique

Objet du présent document :

1. Solliciter l'approbation des Membres pour la convocation d'une nouvelle Table ronde sur les changements climatiques dans le Pacifique afin de favoriser les rencontres et le dialogue sur les changements climatiques dans la région, et de rassembler divers acteurs mondiaux et régionaux autour de l'action menée aux niveaux national et local.
2. Informer de l'avant-projet de concept pour la Table ronde sur les changements climatiques dans le Pacifique (DT.9.1.3/Ann.1).

Contexte :

3. Le Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques (PIFACC, 2006-2015) est la politique régionale de lutte contre les effets des changements climatiques approuvée par les dirigeants et dirigeantes du Pacifique en 2005. La vision de ce cadre est la suivante : « Les peuples du Pacifique insulaire, leurs modes de vie et leur environnement résistent aux risques et aux effets des changements climatiques ».
4. De 2008 à 2017, la Table ronde sur les changements climatiques dans le Pacifique (PCCR) a joué le rôle de principal mécanisme de lutte contre les changements climatiques, établi dans le cadre du PIFACC, afin de coordonner et d'encourager les rencontres et le dialogue sur les changements climatiques dans la région et de rassembler les divers acteurs mondiaux et régionaux autour de l'action menée aux niveaux national et local.
5. La dernière PCCR a eu lieu en 2017, alors que la région passait aux Conférences sur la résilience dans le Pacifique, étayées par le Cadre pour un développement résilient dans le Pacifique (FRDP) : une approche intégrée pour répondre aux changements climatiques et assurer la gestion des risques de catastrophes.
6. Cependant, bien que la communauté de pratique sur les changements climatiques et celle sur la résilience aux catastrophes partagent des liens, elles restent fondamentalement distinctes. La transition vers le FRDP a privé la région d'un organe de coordination opérationnel pour rassembler les communautés de pratique sur les changements climatiques (ex. : États Membres, organisations régionales, ONG, organisations de la société civile, secteur privé, universités) afin d'échanger des informations et de faire progresser les priorités régionales.

7. De nombreux Membres et Partenaires ont soulevé des questions qui font ressortir la nécessité d'une meilleure coordination pour la lutte contre les changements climatiques dans la région. Le PROE assure déjà cette coordination en ce qui concerne le plaidoyer en faveur de l'action climatique par le biais du mécanisme One CORP Plus (Conseil des organisations régionales du Pacifique et autres), et est la structure la mieux placée pour également assurer la coordination de l'action régionale.
8. En convoquant à nouveau la PCCR, on assurera la mise en place d'une plateforme et d'un espace de discussion pour la coordination et l'échange d'informations, d'approches et d'enseignements tirés des actions associées aux changements climatiques, tant au niveau national que régional. Cette rencontre permettra de réunir les États et territoires insulaires océaniques, les bailleurs, les partenaires de développement, les ONG, le secteur privé et d'autres acteurs prenant part aux actions associées aux changements climatiques.
9. La PCCR apportera une valeur ajoutée au FRDP par la mise en place d'une plateforme de dialogue régional sur les actions nationales visant à atteindre les objectifs respectifs en matière de lutte contre les changements climatiques, tels que stipulés dans les plans nationaux d'adaptation (PAN, PANJ et PANA), les contributions déterminées au niveau national (CDN) et autres politiques et stratégies connexes. Elle offrira également un espace de discussion sur les questions nouvelles que sont les pertes et dommages, les solutions axées sur la nature, l'adaptation écosystémique, la problématique femmes-hommes, les droits humains et les savoirs traditionnels.
10. Les principaux objectifs de la PCCR sont les suivants :
 - Servir de plateforme pour rendre compte des actions et de la mise en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation dans les États et territoires insulaires océaniques, en mettant l'accent sur les politiques, les stratégies, les PAN, les PANJ, les PANA et les CDN en matière de lutte contre les changements climatiques.
 - Encourager la participation et le dialogue pour tirer des enseignements des échecs et des succès de la mise en œuvre des politiques, stratégies, PAN, PANJ, PANA et CDN en matière de lutte contre les changements climatiques.
 - Échanger et partager des connaissances avec les bailleurs et les parties prenantes concernant l'expérience de mise en œuvre dans les différents pays, afin d'améliorer les modalités de mise en œuvre, la mobilisation des ressources et l'accès au financement climatique.
 - Servir de plateforme pour mener un dialogue scientifique à l'échelle régionale, sous-régionale et nationale sur les changements climatiques, à la lumière des récents rapports du GIEC et des résultats des évaluations nationales de la vulnérabilité, tout en discutant aussi des outils, approches et méthodes employés.
 - Exposer, échanger et partager des connaissances sur les solutions, les technologies et les potentialités actuelles, émergentes et innovantes pour lutter contre les changements climatiques.
 - Renforcer la mise en réseau et les échanges pour les États et territoires insulaires océaniques en vue de l'établissement de partenariats, de communautés de pratique, de groupes d'intérêt et de groupes de travail.

11. La proposition de Table ronde renforce l'architecture régionale pour le développement résilient par le biais du Cadre pour un développement résilient. Cela inclut d'importants éléments régionaux tels que la stratégie « Pacifique bleu 2050 » et les plateformes régionales sur les catastrophes, ainsi que les thèmes transversaux concernant le développement socioéconomique, l'égalité femmes-hommes et l'inclusion sociale, ainsi que les résultats des négociations mondiales sur le climat :



12. La Table ronde sera étroitement liée aux mécanismes de coordination des changements climatiques existant au niveau national. Les États et territoires insulaires océaniques respectifs seront encouragés à organiser leurs propres concertations nationales sur les changements climatiques, suivant leurs propres procédures et pratiques, afin de veiller au caractère coordonné de leur approche et d'être prêts à apporter une valeur ajoutée à la PCCR.
13. Les bailleurs et les partenaires de développement seront encouragés à participer et à profiter de cette occasion pour comprendre les expériences faites et les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre, afin de mobiliser les financements nécessaires, d'améliorer les modalités de mise en œuvre et d'envisager les nouvelles possibilités qui se présentent.
14. Cette démarche fournira aussi aux parties une plateforme régionale leur permettant d'exposer, de partager des connaissances et d'échanger des informations sur les solutions, les technologies et les potentialités émergentes et innovantes pour la lutte contre les changements climatiques.

Recommandation :

15. La Conférence est invitée à :
- 1) **approuver** la nouvelle convocation de la Table ronde sur les changements climatiques dans le Pacifique en 2024